



COMMUNE DE LA CLAYETTE
Département de SAONE-ET-LOIRE

Date : Mars 2007

Echelle : 1/2500e

3.1. Plan de Zonage

COMMUNE DE LA CLAYETTE
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
71000 LA CLAYETTE
TEL : 03 85 26 83 95
FAX : 03 85 26 83 95
e-mail : faye-campus@wanadoo.fr



Campus
DEVELOPPEMENT

Prescription par DCM du:

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du:

Arrêté par DCM du:

Approbation par DCM du:

- Légende**
- Limite de zonage
 - Recul d'implantation par rapport aux bâtiments agricoles
 - Espace Boisé Classé
 - Emplacement réservé
 - UA : zone centrale à forte densité
 - UB : zone centrale de densité moyenne
 - UC : zone pavillonnaire
 - UD : zone urbaine, excéntrée par rapport à la ville de La Clayette (secteur de la Retraite)
 - UP : zone d'équipements publics ou privés
 - UX : zone d'équipements industriels, commerciaux et artisanaux
 - UXd : sous-secteur de la zone UX correspondant à l'emprise et à la zone d'extension de la déchetterie
 - 1AUB : zone urbanisable sous la forme d'une opération d'ensemble et destinée à devenir, à terme, une zone UB
 - 1AUC : zone urbanisable sous la forme d'une opération d'ensemble et destinée à devenir, à terme, une zone UC
 - AUD : zone correspondant à l'extension de l'urbanisation sur le secteur de la Retraite et destinée à devenir, à terme, une zone UD
 - A : zone agricole
 - N : zone naturelle
 - Ni : zone naturelle où les équipements et installations légères sportives ou de loisirs sont autorisés